



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 11 février 2019
Sessione di l' 11 di ferraghju di u 2019
Lieu : Bastia

Décision N° 2019-3

Objet : Travaux de la Commission « Protection du littoral et du milieu marin »
Oggetu : Travagli di a Cummissione « Prutezzione di u liturale è di i mezi marini »

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février, la Chambre des Territoires convoquée le 29 janvier 2019 s'est réunie dans la Salle des Délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Henri FRANCESCHI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Toussaint MORGANTI, Marie-Thérèse OLIVESI, Claudy OLMETA, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI

Etaient absents et excusés :

M. Jean-Baptiste ARENA
M. Jean BIANCUCCI
M. Laurent MARCANGELI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
M. Jean-Luc MILLO
Mme Anne-Marie NATALI
M. Jérôme NEGRONI
M. Jean PAJANACCI
M. Rosa PROSPERI
M. Stéphane SBRAGGIA
M. Petr'Antone TOMASI

Etaient absents :

M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Vanina BORROMEI
Mme Bianca FAZI
M. Francis GIUDICI
M. Georges MELA
M. Lionel MORTINI
M. Marc-Antoine NICOLAI
M. François SARGENTINI
M. Jean-Guy TALAMONI
M. François TATTI



Chambre des Territoires de Corse **Camera di i Territorii di Corsica**

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2019-5 relatif à la présentation des travaux de la Commission «Protection du littoral et du milieu marin ».

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

- PREND ACTE** De l'avancée des travaux de la Commission tels que présentés par Mme Marie-Thérèse OLIVESI, Maire de Santu Niculau, Présidente de la Commission, notamment en matière de lutte contre l'érosion côtière
- REAFFIRME** Que la problématique de l'érosion côtière est une priorité de la mandature pour laquelle des décisions concrètes s'imposent ;
- Que cette problématique est étroitement liée à la réflexion sur le changement climatique pour laquelle la Collectivité de Corse s'est engagée avec notamment l'organisation d'un colloque à l'automne 2019 et la création d'un Observatoire du Trait de Côtes au sein de l'Office de l'Environnement de la Corse
- APPROUVE** L'élargissement de la Commission aux présidents des Communautés de communes ayant une façade littorale, pour une réunion sur la question spécifique de la Gouvernance en matière de lutte contre l'érosion côtière
- FIXE** La date de la prochaine réunion de cette Commission au 14 mars 2019.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni